

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

9 septembre 2025

N° 2

S **OMMAIRE**

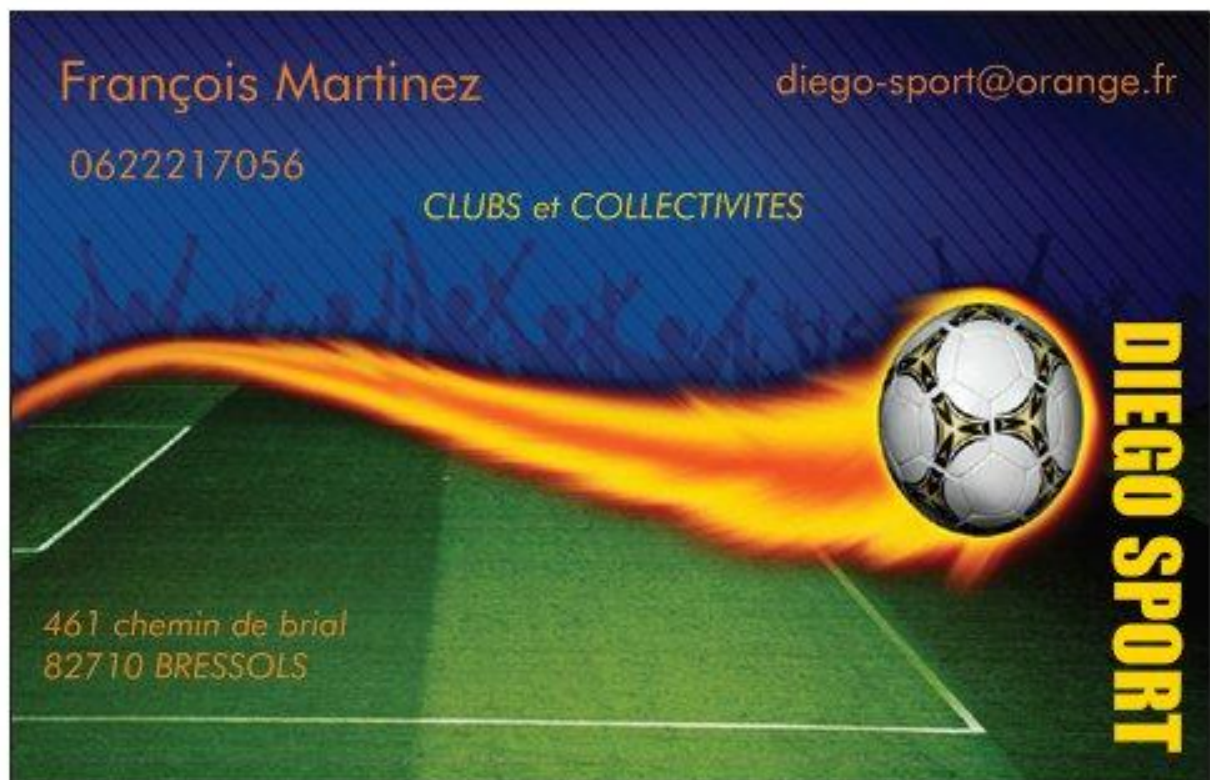


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Précision règlement,
- Suppression du tackle,
- Trophée de la Sportivité Arbitres,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2025-2026,
- Information licences,
- Précision concernant les sanctions au banc de touche,
- Autres règles du jeu,
- Indisponibilité Terrains Toulouse,
- Charte du Fair-play,
- Rectificatifs Calendrier,
- Calendrier semaines 38 à 40.

SAISON 2025 - 2026

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 8 septembre 2025.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, José-luis GONZALEZ, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ REGLEMENT INTERIEUR

Adhésion

Pour accéder aux différents documents d'inscription, il faut aller sur : puis ensuite, **cliquer sur l'onglet correspondant** : Création d'une structure, affilier un club, attestation d'honorabilité, déclaration d'accident, demande de licence, attestation médicale, autorisation club.

❷ CREATION DE LICENCE

Dans un premier temps, il est nécessaire de saisir l'affiliation ou la réaffiliation de votre club en vous connectant sur la base E.Licence FSGT, active depuis le 20/08 pour cette saison à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Une fois validée par la fédération et le comité, vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez saisir vos licences (nouvelles ou en renouvellement). Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans la procédure à suivre.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de faire votre déclaration d'accident directement en ligne, sur le site de la FSGT (menu dossier assurance) ou par courrier. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- En ligne (à privilégier) : <https://www.fsgt.org/affiliation/assurance/>

Ou en contactant l'assureur "**MARSH- Groupe GENERALI**"

- Par e.mail : sinistres.ars@marsh.com
- En se connectant au site : <https://connexion.marsh.com/client/déclarationfsgt>
- Ou par téléphone : [01 87 21 27 88](tel:0187212788)

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2007 et avant) : **44,20 €**

Jeune avec assurance (né en 2008 et après) : **37,20 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement le jour du match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **40 €**

Soit un total de **25 € par équipe**, ou **50 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance (datée avant le 31 janvier au plus tard)** du joueur.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Comme présenté à l'assemblée générale, à partir de cette saison, nous allons utiliser des feuilles de match au format A4, déjà préremplies avec la « compétition », la « journée », et le « nom des équipes en présence ». Donc vous n'aurez plus grand-chose à remplir, alors ne vous trompez pas (gare aux amendes).

Vous avez eu le mode opératoire pour remplir ces nouvelles feuilles de match dans votre dossier de l'assemblée, et voici un petit rappel **des dispositions concernant l'envoi** à la commission de cette feuille de match, afin d'éviter tout litige et sanction financière :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. Si vous avez eu un **empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez-nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le **VENDREDI**, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les **noms des joueurs** doivent être inscrits **en MAJUSCULES** et qu'aucun joueur ne doit être **raturé** (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif. **Il y a eu beaucoup d'amendes la saison passée concernant ce sujet** donc appliquez-vous pour **les éviter cette saison**.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**, et que la mention « **GB** » soit inscrite en face du gardien de but. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi** suivant la **1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", la demande doit **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

D'autre part, conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la commission, **une deuxième demande de report ne sera accordée que si la première rencontre reportée a été jouée et ainsi de suite.**

⑨ PARTICIPATION FOOT A 7-FOOT A 11

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **1/4 des joueurs inscrits** sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ① CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

① ① QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la **semaine 38 prochaine**, à partir du **lundi 15 septembre 2025**, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date**. Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS pour le 15 septembre 2025**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité officielle, (acceptée au format numérique sur l'application « France identité »)** ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

① ② ATTESTATIONS MEDICALES OU CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la **conformité** de **ces attestations médicales** ou **certificats médicaux** vis à vis de la législation en vigueur depuis déjà quelques saisons (voir **Art 20 - § E** du règlement de la commission).

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

PRECISION REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 16-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

LES BALLONS :

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 16-D : Le club recevant, (désigné en premier sur le calendrier), et sous peine de la perte du match, doit fournir **jusqu'à trois ballons** en parfait état pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Au-delà de ce nombre, l'équipe visiteuse doit aussi fournir des ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

SUPPRESSION DU TACLE

Suppression du tacle :

Pour se mettre en conformité avec les autres comités FSGT, comme cela se pratique déjà en Coupe de France Auguste Delaune dans toutes les phases (régionale ou nationale) et afin que les clubs engagés dans cette compétition ne soient pas surpris, nous allons mettre en expérimentation **la suppression du tacle lors de toutes nos rencontres de coupe Delaune. Il en est de même pour les rencontres de coupe Occitane.**

TROPHÉE DE LA SPORTIVITÉ ARBITRE

Il est bon de rappeler comment fonctionne le « trophée de la sportivité arbitres » : Ce trophée est attribué à l'équipe qui a été, de l'avis des arbitres, celle ayant le plus l'esprit FSGT, la plus agréable à arbitrer.

A la fin de chaque rencontre, les arbitres donnent une notation concernant le comportement des équipes sur le match.

A l'issue de la saison, un bilan est fait sur l'ensemble des rencontres de la saison afin d'attribuer ce trophée.

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2025/2026

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (**Art 40- § E13**).

Liste des joueurs suspendu pour ce début de saison (reliquat de sanctions saison 2024/2025):

CLUB	NOM JOUEUR	N° LICENCE	SANCTION notée au Bulletin n°	SANCTION restant à purger au 15/09/2025
FC CANTOU'LOUSAIN	GIL Anthony	0422792	40	1 match ferme
USEMA COLOMIERS	PEREZ Lionel	0015963	39	1 match ferme
CONFLUENT LP	LUMET David	0487041	15	Suspendu, en attente de son Rapport
	FERRER Julien	0292755	38	1 match ferme
CRICQUET FC	DE AMORIM Valentin	0500727	41	1 match ferme
FORZA VIOLA FC	PERRIN Pierre louis	0489902	39	1 match ferme
FREESCALE	PERES Simon	0432015	40	1 match ferme
SB FC LAUNAGUET	COURSERANT Hugo	0319327	26	Suspendu, en attente de son Rapport
	ROOSEBROUCK Arnaud	0088797	32	Suspendu, en attente de son Rapport
	VIGNOLS Dimitri	0487274	31	Suspendu, en attente de son Rapport
ASFP LUSITANOS	VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo	0014085	40 (2024)	Reste 12 matchs fermes à purger
	LEMFADAL Samir	0509361	25	Suspendu, en attente de son Rapport
	NOVO COSTA Rénato	0471719	40	2 matchs fermes
	PINHEIRO DA NOVA Paulo Cristiano	0373334	41	1 match ferme
AS ST LOUP CAMMAS	TAARZALI Paul	0484539	39	1 match ferme
TOULOUSE SA	ALEXANDROU Mike Georgio	0230080	40	1 match ferme

- Attention d'autres joueurs ont un reliquat de sanction antérieure à la saison 2024/2025
Si besoin de précisions contacter **Marcel MARTINS** à la commission

INFORMATION LICENCES

RAPPEL => Toute licence sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres

Voici la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec votre identifiant et mot de passe. Une fois sur votre page d'accueil club, vous choisissez l'onglet "**Renouvellement de licence**" pour tous vos licenciés de la saison dernière qui repartent ou l'onglet "**Saisie de licences**" pour le dépôt de vos licences **des nouveaux joueurs** **avec photo obligatoire à insérer lors de la saisie**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné **obligatoirement du règlement** (chèque ou avis de virement) .

- 3) Le dossier complet est à remettre à la commission le lundi après midi (16H-20H) ou à l'accueil du comité durant les heures d'ouverture pour les autres jours de la semaine (sauf le mercredi).

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 (5 licences/feuille) **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

IMPORTANT : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste.**



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

IO TEAM	Manque Photo sur licence du joueur MESTRE Kévin (n°0012158)
TOAC	Manque Photo sur licence du joueur HURE Guillaume (n°0541393)



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
JS AUZIELLE LAUZERV.	15/09 (13)			13/10
FC BALEC	15/09 (17)			13/10
FC CANTOU'LOUSAIN	15/09 (38)			13/10
USEMA COLOMIERS	08/09 (18)			06/10
IO TEAM	08/09 (20)		08/09 (20)	06/10
	08/09 (1)	(1) Manque photo		06/10
LABTEAM	15/09 (28)			13/10
SAINT ALBAN	15/09 (24)			13/10

TOAC	15/09 (52)	(1) Manque photo		13/10
FC UNION COURTAGE	15/09 (31)			13/10

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

PRECISION CONCERNANT LES SANCTIONS AU BANC DE TOUCHE

Une précision (inscrite en rouge) a été rajouté dans les règles du jeu concernant les sanctions au banc de touche, lorsqu'il s'agit d'une exclusion définitive (CARNET DE BORD DES REGLES FSGT – CHAPITRE 2 – REGLE 7 § I) :

I – SANCTIONS AU BANC DE TOUCHE

Tout au long de la rencontre, un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, et se rendant coupable de contestations ou de gestes d'énervement dont l'effet a pour but de déstabiliser l'(les) arbitre(s), l'arbitre assistant, l'adversaire ou un coéquipier, se verra sanctionné par un avertissement.

Dans ce cas, le dirigeant ou le capitaine devra désigner un joueur de champ de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu la mauvaise attitude.

Si le dirigeant ou le capitaine ne veut pas désigner un joueur, ce sera alors le capitaine qui purgera la sanction en lieu et place. **L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant dix minutes.**

Sur la feuille de match, l'arbitre notera la sanction pour le réel fautif.

De la même manière, si un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, se rend coupable d'une attitude devant entraîner une exclusion définitive, alors cette personne recevra un « carton rouge » et devra quitter le banc de touche et regagner le vestiaire. Le dirigeant ou le capitaine devra alors désigner un joueur de champ de son équipe pour quitter temporairement l'aire de jeu. **L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant quinze minutes.**

AUTRES REGLES DU JEU

Quelques petits rappels concernant les règles du jeu :

① La balle à terre :

Pour qu'un but soit validé suite à une balle à terre, il faut que le ballon ait **touché au moins deux joueurs** avant de pénétrer dans le but.

DISPOSITION I – 5 – B – 2

La balle à terre doit être donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment de l'arrêt le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

DISPOSITION I – 5 – B – 3

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un **joueur de l'équipe qui, de l'avis de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession**. A défaut, elle est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt de jeu.

DISPOSITION I – 5 – B – 4

Sur une balle à terre, tous les autres joueurs doivent se trouver **au moins à 4 mètres** du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

② Gardien de but gardant le ballon en main plus de huit secondes :

DISPOSITION II – 6 – D – 1

Si le gardien de but conserve le ballon à la main plus de huit secondes, à l'intérieur de sa surface de réparation, avant de le relâcher, qu'il le fasse rebondir ou non, alors il sera sanctionné d'un **coup de pied de coin**. Le coup de pied de coin sera joué du **côté le plus proche où se trouvait le gardien** de but au moment où l'infraction a été signalée.

DISPOSITION II – 6 – D – 2

L'arbitre doit déterminer à partir de quel moment le gardien de but commence à conserver le ballon à la main et de lancer le décompte des huit secondes.

DISPOSITION II – 6 – D – 3

L'arbitre doit effectuer un décompte visuel des cinq dernières secondes, main levée.

INDISPONIBILITE TERRAINS TOULOUSE

Nous venons d'apprendre par la mairie que les gens du voyage ont encore envahi le **Complexe de Robert Barran**. Celui-ci est donc indisponible jusqu'à nouvel ordre. En ce qui concerne le **Complexe de Sordelo**, les travaux d'éclairage ont pris du retard et les équipements ne seront disponibles qu'à partir de début novembre.

CHARTRE DU FAIR-PLAY

Dans votre dossier d'inscription, nous vous demandons de nous renvoyer un document signé par le président de l'association s'intitulant "**Charte du Fair-play des compétitions FSGT**".

A ce jour les équipes suivantes ne l'ont pas fourni : FC BALEC, UNION COURTAGE, MUNICIPAUX TOULOUSE, FC POTO, AS MATRA, CARTOUCHERIE SC, MECAP FC, PASPORT, SAINT-ALBAN, POMPERT OC, LABTEAM, FORZA VIOLA FC, CHU TOULOUSE FC, LIEBHERR FOOT, ATHLETICO TOLOSA A et B, ASFP LUSITANOS, ALTRAN FOOT, AS ACCENTURE, INTERNAT FC, ASPIC, SHADOCKS DE SEILH, CHIPIRONS O, FC CRIQUET, FOOT APEM, CONFLUENT LP, AS EVOTEC, JSAL, ASPT CHENE VERT.

Nous vous le remettons en fin de bulletin. Renvoyez le nous rapidement.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

Vérifiez les rencontres qui sont marquées en rouge et en gras. Cela correspond aux changements depuis le dernier bulletin. Il n'y aura pas de contestation possible s'il y a une erreur de votre part.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée "**A définir**" sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques "loupés".



Adresse terrains utilisés par les clubs :

AS ACCENTURE : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

ASCA : Beaupuy (Herbe) : Stade Fernando Mena - chemin du stade

ALTRAN FOOT : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

JSAL : Auzielle (Herbe) : Stade municipal - D2C - Auzielle

RC BEAUMONT IMPERM : Beaumont/Lèze (Herbe) : Complexe sportif - place clément Ader - Beaumont sur Lèze

FC CANTOU'LOUSAIN : Tournefeuille (Synthé) : Stade municipal - allée des sports - Tournefeuille

ASC CNES : Ramonville St Agne (Hb) : Stade municipal - allée des sports (piscine)

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - Stade Piquepeyre - rue André Broquière - Fenouillet

ASPT CHENE VERT : Drémil Lafage(Hb) : 6 avenue Duperrin – 31280 Drémil Lafage

ASPT CHENE VERT : Flourens(Hb) : rue du Collège – 31130 Flourens

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République

CRICQUET FC : Deyme (Hb) : rue de la mairie - Deyme

FOOT APEM : Amouroux (Synthé) : 4 rue William et Catherine Booth - 31200 Toulouse

FORZA VIOLA FC : Taton (Synthé) : Stadium - terrain Brice Taton - allée Gabriel Biénes

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage - Fenouillet

LABTEAM : Labarthe sur Lèze(Synthé) : Complexe sportif du collège - route du Plantaurel - Labarthe sur Lèze

LES SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - allée de l'Europe

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon (Hb) : Stade Marius Coudon - 42 avenue de Fronton - St Alban

AS MATRA : Balma Latécoère (Herbe) : 16 à 22 avenue de la Plaine - Balma

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse

FC POTO : Lardenne (Synthé) : 153 bis avenue de Lardenne

SAINT-ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 42 avenue de Fronton
(se garer tout au fond du parking)

AS SAINT-LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : complexe Pierre de Lassus - 62 chemin de Pontous

TOAC 1 & 2 : Toac omnisport (Synthé) : 20 chemin de Garric - 31200 Toulouse

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento remis aux clubs saison dernière



La mairie ne nous ayant pas encore attribué tous nos créneaux, certaines rencontres sont notées sans terrain : nous vous les communiquerons aussitôt qu'ils seront portés à notre connaissance.

Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 38 DU 15/09/2025 AU 19/09/2025

Coupe de France Auguste DELAUNE

Poule 1 - Tour 1 :

TOAC 1	FC CANTOU'LOUSAIN	Toac Synthé	Me 17/09	21h00
SAINT ALBAN	BOULE SOCIALE ES	St Alban Coudon Hb	Lu 15/09	20h30

Exempt : OC POMPERT

Poule 2 - Tour 1 :

LABTEAM	UNION COURTAGES FC	Labarthe Synthé	Me 17/09	20h30
JS AUZIELLE-LAUZERV.	MUNICIPAUX TOULOU.	Auzielle Hb	Lu 15/09	20h30

Exempt : PASPORT

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 1 :

FORZA VIOLA FC	FREESCALE	Stadium Taton Syn	Je 18/09	20h15
MECAP FC	INTERNAT FC	Muret Auriol Synthé	Lu 15/09	20h00

Exempt : ASC CNES

Poule B - Tour 1 :

IO TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 18/09	21h00
CHU TOULOUSE	CARTOUCHERIE SC	La Ramée Synthé	Ma 16/09	21h00

Exempt : FC BALEC

Poule C - Tour 1 :

FOOT APEM	AS DRT	Amouroux synthé	Ma 16/09	20h00
ASFP LUSITANOS	FC POTO	St Alban Coudon Hb	Me 17/09	20h00

Exempt : AS ACCENTURE

Poule D - Tour 1 :

AS MATRA 1	RC BEAUMONTAIS	Balma Latécoère Hb	Je 18/09	20h30
CONFLUENT L-P	ATHLETICO TOLOSA A	Pinsaguel Hb	Lu 15/09	20h30

Exempt : ASCA

Poule E - Tour 1 :

TOAC 2	SHADOCKS DE SEILH	Toac Synthé	Ve 19/09	20h30
SOPRA STERIA FOOT	CHIPIRONS O	Fenouillet Collège Sy	Me 17/09	20h15

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Poule F - Tour 1 :

AS ST LOUP CAMMAS	USEMA COLOMIERS	St Loup Cammas Hb	Lu 15/09	20h30
TOULOUSE SA	LIEBHERR FOOT	La Ramée Synthé	Je 18/09	21h00

Exempt : ASPIC

SEMAINE 39 DU 22/09/2025 AU 26/09/2025

Division : Excellence - Poule A - Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	FC BALEC	Capitany Synthé	Me 24/09	20h15
MUNICIPAUX TOUL.	FC UNION COURTAGE	La Ramée Synthé	Je 25/09	21h00
AS MATRA 1	CARTOUCHERIE SC	Balma Latécoère Hb	Je 25/09	20h30
FC POTO	MECAP FC	Lardenne Synthé	Me 24/09	20h00

Division : Excellence - Poule B - Journée 1 aller

ASC CNES	PASPORT	Ramonville Hb	Ma 23/09	20h00
TOAC 1	OC POMPERT	Toac Omnisport Syn	Me 24/09	21h00
SAINT-ALBAN	TOULOUSE SA	St Alban Coudon Hb	Lu 22/09	20h30
LABTEAM	FC CANTOU'LOUSAIN	Labarthe Synthé	Me 24/09	20h30

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller

TOAC 2	ATHLETICO TOLOSA B	Toac Omnisport Syn	Ve 26/09	20h30
FORZA VIOLA FC	LIEBHERR FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 25/09	20h15
ASFP LUSITANOS	CHU TOULOUSE FC	St Alban Coudon Hb	Me 24/09	20h00
AS DRT	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 25/09	21h00
AS ACCENTURE	INTERNAT FC	Blagnac Baradels Syn	Me 24/09	21h00

Division : Honneur - Journée 1 aller

SHADOCKS DE SEILH	ASPIC	Seilh Synthé	Ve 26/09	20h30
CHIPIRONS O.	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Collège Sy	Me 24/09	20h15
CRICQUET FC	RC BEAUMONTAIS	Deyme Hb	Lu 22/09	20h15
IO TEAM	FOOT APEM	Amouroux Synthé	Ma 23/09	20h00

Exempt : CONFLUENT L-P

Division : Promotion - Journée 1 aller

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy Hb	Me 24/09	20h15
SOPRA STERIA FOOT	ASPT CHENE VERT	La Ramée Synthé	Ma 23/09	21h00
JSAL	AS MATRA 2	Auzielle Hb	Lu 22/09	20h30
FREESCALE	AS ST-LOUP-CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Lu 22/09	20h30

Exempt : LA BOULE SOCIALE E.S.

SEMAINE 40 DU 29/09/2025 AU 03/10/2025

Coupe de France Auguste DELAUNE

Poule 1 - Tour 2 :

FC CANTOU'LOUSAIN	SAINT ALBAN	Tournefeuille Synthé	Me 01/10	21h15
BOULE SOCIALE ES	OC POMPERT	A définir		

Exempt : TOAC 1

Poule 2 - Tour 2 :

UNION COURTAGE FC	JS AUZIELLE-LAUZERV.	Auzielle Hb	Lu 29/09	20h30
MUNICIPAUX TOULOU.	PASPORT	La Ramée Synthé	Ma 30/09	21h00

Exempt : LABTEAM

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 2 :

FREESCALE	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 29/09	20h00
ASC CNES	INTERNAT FC	Ramonville Hb	Ma 30/09	20h00
<u>Exempt</u> : FORZA VIOLA FC				

Poule B - Tour 2 :

IO TEAM	CARTOUCHERIE SC	A définir		
FC BALEC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 02/10	21h00
<u>Exempt</u> : CHU TOULOUSE				

Poule C - Tour 2 :

AS ACCENTURE	AS DRT	Blagnac Baradels Syn	Me 01/10	21h00
FOOT APEM	ASFP LUSITANOS	Amouroux synthé	Ma 16/09	20h00
<u>Exempt</u> : FC POTO				

Poule D - Tour 2 :

RC BEAUMONTAIS	CONFLUENT L-P	Beaumont / Lèze Hb	Ve 03/10	20h30
ATHLETICO TOLOSA A	ASCA	Beaupuy Hb	Me 01/10	20h15
<u>Exempt</u> : AS MATRA 1				

Poule E - Tour 2 :

ATHLETICO TOLOSA B	CHIPIRONS O	Fenouillet Collège Sy	Me 01/10	20h15
TOAC 2	SOPRA STERIA FOOT	Toac Synthé	Ve 03/10	20h30
<u>Exempt</u> : SHADOCKS DE SEILH				

Poule F - Tour 1 :

AS ST LOUP CAMMAS	USEMA COLOMIERS	St Loup Cammas Hb	Lu 15/09	20h30
TOULOUSE SA	LIEBHERR FOOT	La Ramée Synthé	Je 18/09	21h00
<u>Exempt</u> : ASPIC				



Commission Départementale de Football
10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org
commissionfoot11@31.fsgt.org

CHARTRE DU FAIR-PLAY DES COMPETITIONS FSGT

Je m'engage, avec mon club, à suivre l'éthique sportive chère à la FSGT, faite de respect des autres et de convivialité.

Je m'engage à informer les adhérents de mon club de toutes les initiatives prises par la FSGT en faveur d'un sport « propre » et à contribuer avec elle à leurs réalisations.

Je m'engage à mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement des épreuves sportives, à savoir :

- ❖ Respect des horaires,
- ❖ Respect des règlements,
- ❖ Respect des partenaires,
- ❖ Respect des adversaires,
- ❖ Respect des arbitres,
- ❖ Respect des dirigeants,
- ❖ Respect des installations sportives et des agents qui y travaillent.

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Président de l'association..... ou son représentant légal, déclare avoir pris connaissance des différents documents relatifs aux compétitions et leurs règlements.

Je déclare avoir pris connaissance de la « charte du Fair-play » et m'engage à œuvrer pour la faire connaître et respecter par l'ensemble des adhérents de mon association.

Fait à :le/...../.....

Signature du Président ou
du représentant légal de l'association

Cachet de l'association